

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1935

7 août 2008

SOMMAIRE

Belrose Properties	92848	Henxel International S.A.	92855
Benedicum Holding S.A.	92848	Hifi International S.A.	92835
Burren Finance S.à r.l.	92867	IBM Services Financial Sector Luxembourg S.à r.l.	92846
Carrigans Finance S.à r.l.	92861	Iceland Express Investment S.A.	92873
CLS Europe S.à r.l.	92874	Iceland Express Investment S.A.	92880
CLS Investments S.à r.l.	92875	Invenergy Thermal Canada S.à r.l.	92879
Construmulti & Co s.à r.l.	92874	Kistenpfennig S.à r.l.	92836
DH Real Estate Finance S.à r.l.	92867	Leander Financial S.à r.l.	92849
DH Real Estate Luxembourg S.à r.l.	92861	Le Monde Entier S.A.	92880
Elabur Holding S.A.	92835	Len Holding S.A.	92873
Elabur Holding S.A.	92835	Luxstream I S.A.	92878
Electrolux Coordination Center s.à r.l. ...	92834	Maddiston S.à r.l.	92875
Electrolux Luxembourg S.à r.l.	92834	Maydream S.A.	92847
Eprec S.A.	92877	Meccarillos International	92846
Euro-Editions S.A.	92878	Molandi Holding S.A.	92834
Events & More S.à r.l.	92877	Omega Pharma Luxembourg S.à r.l.	92878
Falsa Investments S.A.	92874	Paper S.A.	92836
Flowstone S.à r.l.	92855	Promedent	92879
François Krier S.à r.l.	92836	QOA Holding	92847
Freelance - Vins Fins S.A.	92835	Rhodalex S.à r.l.	92834
Fundtrust Holding S.A.	92847	Serum Finance Holding S.A.	92880
Gain Capital Participations SA, SICAR ...	92873	Stéftung Hëllef Doheem	92837
Gamura Holding S.A.	92848	Teilau Investments S.A.	92877
Glenbrook S.à r.l.	92874		
Grotto Real Estate S.A.	92848		

Rhodalex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.
R.C.S. Luxembourg B 105.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008091828/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05925. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Electrolux Coordination Center s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 32.897.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008093541/4741/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09501. - Reçu 109,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Electrolux Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 32.898.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008093545/4741/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09523. - Reçu 117,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Molandi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 69.367.

Constituée par-devant Maître Jean SECKLER notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 avril 1999, acte publié au Mémorial C no 483 du 25 juin 1999, modification des statuts par-devant le même notaire en date du 24 août 1999, acte publié au Mémorial C no 864 du 18 novembre 1999.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOLANDI HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008093764/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07882. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Elabur Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 110.397.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jim PENNING.

Référence de publication: 2008093546/294/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07935. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Elabur Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 110.397.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jim PENNING.

Référence de publication: 2008093547/294/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07959. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Freelance - Vins Fins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6231 Bech, 2, Neidirfchen.
R.C.S. Luxembourg B 91.645.

Constituée sous forme de société anonyme par-devant M^e Paul Decker, notaire alors de résidence à Echternach, en date du 27 mars 1987, acte publié au Mémorial C no 195 du 09 juillet 1987, modifiée par-devant M^e Camille Hellinckx notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 03 février 1994, acte publié au Mémorial C no 196 du 19 mai 1994, modifiée par-devant M^e Paul Bettingen notaire alors de résidence à Niederanven en date du 09 janvier 2003, acte publié au Mémorial C no 337 du 28 mars 2003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2/07/08.

Pour FREELANCE VINS FINS S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008093801/1261/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06168. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Hifi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3254 Bettembourg, 1, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 13.377.

Constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par M^e Tom METZLER, notaire alors de résidence à Rédange/Attert, en date du 27 octobre 1975, publié au Mémorial C no 29 du 13 février 1976, transformée en société à responsabilité limitée suivant acte reçu par M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 3 janvier 1984, publié au Mémorial C no 43 du 15 février 1984, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 9 mai 1986, publié au Mémorial C no 223 du 7 août 1986, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 10 mai 1988, publié au Mémorial C no 211 du 5 août 1988, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 08 février 1993, publié au Mémorial C no 249 du 27 mai 1993, modifiée suivant acte reçu par le même

notaire en date du 03 octobre 1996, publié au Mémorial C no 63 du 11 février 1997, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 30 juin 1998, publié au Mémorial C no 721 du 06 octobre 1998, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 15 novembre 2000, publié au Mémorial C no 381 du 23 mai 2001, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 10 avril 2001, publié au Mémorial C no 397 du 30 mai 2001, modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C no 586 du 16 avril 2002, modifiée suivant acte reçu par M^e Tom METZLER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 25 juillet 2006, publié au Mémorial C n 2079 du 7 novembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7/07/08.

Pour HIFI INTERNATIONAL S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008093802/1261/29.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06454. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Kistenpfennig S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. François Krier S.à r.l.).

Siège social: L-1274 Howald, 50A, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 88.252.

—

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 16 juillet 2002, acte publié au Mémorial C no 1372 du 21 septembre 2002, modifiée par acte du même notaire en date du 20 juillet 2005, publié au Mémorial C no 10 du 3 janvier 2006, modifiée par acte du même notaire en date du 21 mai 2007, publié au Mémorial C no 1599 du 31 juillet 2007.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KISTENPFENNIG S.à r.l.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008093800/1261/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07166. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Paper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.494.

—

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008093929/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08877. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Stéftung Hëllef Doheem, Fondation.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 50, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg G 51.

COMPTES ANNUELS REVISES AU 31 DECEMBRE 2007
Proposition d'affectation du résultat 2007

(approuvé par le Conseil d'Administration en date du 08/04/2008)

	€
Résultat de l'exercice 2007:	+ 1 900 895,32
Affectation du résultat en réserves:	+ 1 900 895,32
Résultat de l'exercice après affectation:	0,00

Affectation définitive du résultat 2006

(approuvé par le Conseil d'Administration en date du 08/04/2007)

Les comptes 2006 ont été ajustés suite à la décision du Conseil d'Administration de changer l'affectation des dons reçus par la Fondation.

Les dons reçus pendant l'exercice sont affectés systématiquement au passif comme autres réserves.

	€
Résultat de l'exercice 2006:	+ 2 054 734,21
Affectation du résultat en réserves:	+ 2 054 734,21
Résultat de l'exercice après affectation:	0,00

Rapport de gestion 2007

En 2007, la fondation Stéftung Hëllef Doheem a mis l'accent sur le développement de la qualité des services rendus et leur diversification. La collaboration avec les médecins, les établissements hospitaliers et les centres de rééducation a été intensifiée dans le but de la continuité dans la prise en charge des clients.

Durant l'année 2007, les collaborateurs étaient continuellement au centre de nos préoccupations par une approche active et structurée de développement et de formation continue. Dans cette visée, Hëllef Doheem a accentué son système d'encadrement et de tutorat pour les nouveaux collaborateurs et a développé un module de formation d'initiation pour les collaborateurs sans qualification. Des entretiens d'évaluation annuels et intérimaires destinés à promouvoir le développement et la motivation des collaborateurs ont été poursuivis durant l'année 2007 pour l'ensemble du personnel.

La Stéftung Hëllef Doheem a développé un cadre stratégique futur qui constitue un processus flexible et vivant et qui se résume par la définition de sept axes stratégiques. Ceux-ci seront déclinés en des objectifs stratégiques qui tiendront compte des demandes du marché et d'un environnement en constante évolution.

La Stéftung Hëllef Doheem s'est lancée dans une démarche structurée en matière de «risk management» qui a abouti à la détermination d'un profil de risques. Les analyses subséquentes permettront d'identifier tant les causes et les effets des différents risques que les actions concrètes à mettre en œuvre pour anticiper, écarter, voire minimiser les risques. La définition d'indicateurs de risques et de performances résumés dans des tableaux de bord structurés et performants constituera un maillon important dans la gestion des risques au quotidien.

L'implémentation des changements relatifs à la loi de l'assurance dépendance et à la convention cadre avec l'Union des Caisses de Maladie était un fait marquant pour toute la fondation et ses clients.

A l'instar des années précédentes, les activités de Hëllef Doheem ont continué à progresser durant l'année 2007 bien que de façon plus modérée que les années précédentes, ce qui se traduit par une prise en charge de 15.500 clients distincts dans les activités traditionnelles assurance maladie et dépendance, représentant une croissance de 6%. Tant les activités spécialisées que les activités de proximité ont évolué de presque 5% et les activités téléalarme ont connu une progression de 16%. Les activités foyer de jour ont de même connu une évolution positive entre autre dû à l'ouverture de deux nouveaux centres semi-stationnaires à Larochette et à Mondorf. L'évolution de la clientèle va de pair avec une progression du nombre de collaborateurs franchissant la barre des 1500 au 31 décembre 2007 ce qui représente durant toute l'année une augmentation moyenne de 4% sur toute l'année.

A la fin de l'année 2007, Hëllef Doheem renseigne un chiffre d'affaires de 64 844 017,44 €, représentant une augmentation nette de 10% par rapport à l'année précédente. Les prestations de service se composent essentiellement de 76% de prestations fournies dans le cadre de l'assurance dépendance, dont les créanciers sont le Ministère de la Famille, les clients et majoritairement l'Union des Caisses de Maladie, et de 18% de prestations fournies dans le cadre de l'assurance maladie.

Les frais de fonctionnement s'élevant à la fin de l'année à 11 729 375,74 € et les frais salariaux se chiffrant à 52 538 248,24 €, ont progressé ensemble de 12%. L'excédent des reprises de provisions sur les dotations de provisions se chiffre à 805 230 €. Il s'en suit un net excédent du résultat d'exploitation de 1 744 124,15 € qui s'explique par une variation de

l'activité plus importante qu'estimée contre un retard en engagement de personnel soignant et personnel cadre vue la saturation du marché de travail et aussi par des remboursements du ministère de l'éducation nationale en matière de formation, par une importante reprise de provision et finalement par un contrôle conséquent de la planification et des prestations fournies au lit du client doublé par une gestion prudente des frais directs et indirects. En ajoutant au résultat d'exploitation un résultat financier positif de 94 589,43 € et un résultat exceptionnel positif de 1 064 975,65 € se composant principalement de dons et de subventions, la fondation clôture l'année 2007 avec un résultat excédentaire de 2 489 721,18 €.

Perspectives 2008

En 2008, la Stéftung Hëllef Doheem se concentrera prioritairement sur l'implémentation des changements relatifs à la loi sur les soins palliatifs et à l'adaptation de la nomenclature des actes infirmiers ainsi que sur l'expansion des contrôles à tous les niveaux dans une approche de «risk management» globale.

La fondation continuera ses efforts en matière de développement actif et permanent de la qualité de ses prestations. A cette fin, elle concentrera ses démarches dans l'élaboration de standards de soins, elle mettra un focus particulier sur la ponctualité et l'amabilité de ses collaborateurs, entamera une campagne de sécurité routière afin de sensibiliser ses collaborateurs et de diminuer les accidents de travail, et finalement mettra en place une structure pour la gestion des plaintes.

La nouvelle structure organisationnelle et répartition des responsabilités du service des ressources humaines et du service comptabilité et facturation constituera un maillon important au sein de l'administration centrale et ceci dans un but de livrer des services administratifs encore plus performants à tous les collaborateurs et partenaires concernés.

La Stéftung Hëllef Doheem finalisera un contrat unique pour tous les clients de la fondation qui tient compte de toutes les nouvelles dispositions en matière d'assurance dépendance, en matière de protection des données et en matière de la sécurité et de la santé des collaborateurs au lieu de travail.

L'atteinte de ces objectifs ambitieux engagera la fondation à continuer à s'investir dans le développement continu de ses collaborateurs, tout en restant constamment à l'écoute pour qu'ils puissent réaliser des prestations de qualité supérieure au quotidien suivant le Leitmotiv «mënschlech a kompetent».

Il n'y a pas eu d'événements significatifs survenus après le 31 décembre 2007 qui nécessiteraient une modification des comptes annuels ou une information supplémentaire en annexe.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Robert Theissen / Paul-Henri Meyers
Directeur Général / Président

Rapport du Réviseur d'entreprises

Au Conseil d'Administration de Stéftung Hëllef Doheem

Rapport sur les comptes annuels

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Stéftung Hëllef Doheem, comprenant le bilan au 31 décembre 2007 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2007, et des annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de principes et méthodes comptables appropriés; ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le Réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Stéftung Hëllef Doheem, au 31 décembre 2007, ainsi que des résultats pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2007, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.
Réviseur d'entreprises
Représentée par Luc Henzig

BILAN AU 31 DECEMBRE 2007 (EXPRIME EN EURO)

ACTIF	NOTES	31.12.07	31.12.06
C. ACTIF IMMOBILISE		4 736 701,23	3 998 542,23
I. Immobilisations incorporelles	2.1,3	371 732,77	347 655,08
2. Concessions, brevets, licences, marques		371 732,77	347 655,08
II. Immobilisations corporelles	2.1,4	4 364 968,46	3 650 887,15
1. Terrains et constructions		1 835 861,25	816 449,46
2. Installations techniques et machines		156 057,06	96 292,16
3. Autres installations, outillage et machines		2 373 050,15	2 174 308,11
4. Immobilisations corporelles en cours		0,00	563 837,42
D. ACTIF CIRCULANT		85 296 499,72	71 818 833,43
II. Créances	2.2	83 724 500,51	69 855 509,74
1. Créances résultant de l'exploitation	5	82 431 183,22	68 722 199,77
4. Autres créances		1 293 317,29	1 133 309,97
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		1 571 999,21	1 963 323,69
E. COMPTES DE REGULARISATION	11	301 876,02	421 155,18
TOTAL ACTIF		90 335 076,97	76 238 530,84

Les notes annexes font partie intégrante de ces comptes annuels.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2007 (EXPRIME EN EURO)

PASSIF	NOTES	31.12.07	31.12.06
A. FONDS PROPRES		10 016 829,73	7 147 437,85
I. Fonds propres - dotation initiale		49 578,70	49 578,70
IV. Réserves		7 158 730,49	4 515 170,42
4. Autres réserves	2.5,2,7,7	7 158 730,49	4 515 170,42
V. Résultats reportés	6	11 079,40	11 079,40
VI. Excédent / déficit de l'exercice		1 900 895,32	2 054 734,21
VII. Subventions d'investissement	2.4,8	896 545,82	516 875,12
B. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		926 364,32	460 250,11
3. Autres provisions	9	926 364,32	460 250,11
C. DETTES	2.3	79 391 882,92	68 630 842,88
2. Dettes envers des établissements de crédit		837 275,55	1 247 567,38
4. Dettes sur ventes et prestations de service		74 627 848,66	64 649 157,32
8. Autres dettes, dont dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	10	3 926 758,71	2 734 118,18

TOTAL PASSIF 90 335 076,97 76 238 530,84

Les notes annexes font partie intégrante de ces comptes annuels.

**COMPTE DE PROFITS ET PERTES
POUR L'EXERCICE CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2007
(EXPRIME EN EURO)**

	NOTES	31.12.07	31.12.06
A. PRODUITS D'EXPLOITATION		67 837 668,94	60 696 402,45
Ventes de prestations de services		64 788 773,49	59 224 823,92
Subventions d'exploitation	2.6	613 425,53	684 146,88
Reprises sur amortissements et provisions		1 630 462,51	250 174,98
Autres produits d'exploitation		805 007,41	537 256,67
A'. CHARGES D'EXPLOITATION		(66 148 788,74)	(59 125 798,09)
Autres achats et charges externes		(11 729 375,74)	(10 426 633,96)
Impôts, taxes et versements assimilés		(10 366,66)	(11 187,46)
Frais de personnel	12	(52 538 248,24)	(46 939 488,18)
Salaires et traitements		(46 470 239,42)	(41 546 190,36)
Charges sociales		(5 934 309,89)	(5 297 082,75)
Autres frais de personnel		(133 698,93)	(96 215,07)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(1 870 798,10)	(1 748 488,49)
Sur immobilisations: dotations aux amortissements		(1 045 565,90)	(1 081 442,04)
Sur actif circulant: dotations aux provisions		(0,00)	(307 928,47)
Sur risques et charges: dotations aux provisions	9	(825 232,20)	(359 117,98)
A.-A'. RESULTAT D'EXPLOITATION		1 688 880,20	1 570 604,36
C. PRODUITS FINANCIERS		131 300,44	51 365,11
Autres intérêts et produits assimilés		131 300,44	51 365,11
C'. CHARGES FINANCIERES		(36 711,01)	(49 106,39)
Intérêts et charges assimilées		(36 711,01)	(49 106,39)
C.-C'. RESULTAT FINANCIER		94 589,43	2 258,72
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		1 783 469,63	1 572 863,08
RESULTAT COURANT APRES IMPOTS		1 783 469,63	1 572 863,08
E. PRODUITS EXCEPTIONNELS	13	531 393,74	766 971,67
E'. CHARGES EXCEPTIONNELLES	14	(413 968,05)	(285 100,54)
E.-E'. RESULTAT EXCEPTIONNEL		117 425,69	481 871,13
TOTAL DES PRODUITS		<u>68 500 363,12</u>	<u>61 514 739,23</u>
TOTAL DES CHARGES		(66 599 467,80)	(59 460 005,02)
EXCEDENT / DEFICIT DE L'EXERCICE		<u>1 900 895,32</u>	<u>2 054 734,21</u>

Les notes annexes font partie intégrante de ces comptes annuels.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2007

Note 1 - Généralités

La Fondation Stéftung Hëllef Doheem (ci-après «La Fondation») a été créée le 9 septembre 1999 par:

- la Congrégation des Frères de Charité;
- la Congrégation des Soeurs du Tiers-Ordre Régulier de Notre Dame du Mont Carmel;
- les Chanoinesses régulières de Saint Augustin de la Congrégation de Notre Dame;
- la Congrégation des Soeurs de la Doctrine Chrétienne;
- la Congrégation des Franciscaines de la Miséricorde;
- la Congrégation des Soeurs du Pauvre Enfant Jésus;
- la Congrégation des Soeurs Hospitalières de Sainte Elisabeth;
- l'association Aide Familiale-Aide Senior;

- l'association Foyers Seniors.

La Fondation a comme objet la promotion du bien-être psychique, physique et social ainsi que l'autonomie des personnes âgées, dépendantes, malades et / ou handicapées. A cette fin elle promeut, coordonne, assure, gère et organise des services ambulatoires en faveur du maintien à domicile, des établissements stationnaires et semi-stationnaires et des institutions spécialisées apportant des aides, des soins et des activités de conseil et de soutien. Les statuts de la Fondation «Stëftung Hëllef Doheem» ont été approuvés par arrêté grand-ducal du 29 octobre 1999.

La Fondation a repris avec effet au 1^{er} janvier 2000 les activités des associations suivantes:

- le patrimoine net de Hëllef Doheem Krankefleg a.s.b.l., créé en 1980 par les congrégations religieuses qui dispensaient depuis le 19^{ième} siècle des aides et des soins à travers le pays principalement dans le cadre de l'assurance maladie, a été transférée entièrement à la Fondation dans le cadre de sa liquidation;

- les associations «Foyers Seniors a.s.b.l.» et «Aide Familiale - Aide Senior a.s.b.l.» actives dans le domaine des prestations de soins à domicile dans le cadre de l'assurance dépendance, ont cédé une partie de leurs activités à la Fondation.

La Fondation «Stëftung Hëllef Doheem» a conclu des contrats de sous-traitants avec d'autres prestataires intervenant dans le cadre de l'assurance maladie et/ou dans le cadre de l'assurance dépendance. C'est la Fondation qui facture à l'Union des Caisses de Maladie. Conformément aux termes du contrat elle leur reverse leur dû.

Note 2 - Résumé des principales politiques comptables

Les comptes 2006 ont été ajustés suite à la décision du Conseil d'Administration de changer l'affectation des dons reçus par la Fondation (voir note 2.5).

Suite au contrat signé entre la Fondation et l'organisme gestionnaire de l'assurance dépendance, la Fondation est tenue de respecter les principales politiques comptables suivantes:

2.1 Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés sont évalués au prix d'acquisition historique. Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat. Le prix d'acquisition des actifs immobilisés dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminué des amortissements calculés de manière à amortir la valeur de ces éléments sur leur durée d'utilisation estimée.

En cas de dépréciation durable, les éléments immobilisés dont l'utilisation est ou non limitée dans le temps font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont extournées lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessées d'exister.

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au prix d'acquisition et sont amorties sur une base linéaire selon leur durée d'utilisation estimée. Les durées d'amortissement sont entre 2 à 4 ans.

Les immobilisations incorporelles en cours ne sont pas amorties.

2.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au coût d'acquisition. A l'exception du terrain qui n'est pas amorti, les immobilisations corporelles sont amorties sur une base linéaire selon leur durée de vie estimée.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement entre 3 et 10 ans à l'exception des constructions dont la durée d'amortissement est de 50 ans.

Les immobilisations corporelles de faible valeur sont intégralement prises en charge lors de l'acquisition.

2.2 Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont enregistrées sur décision du Conseil d'Administration, afin de tenir compte des risques de non-recouvrement. Les provisions sont déduites des postes d'actif concernés.

Les prestations des sous-traitants relatives à des clients en régime transitoire n'ont pas été comptabilisées. Ces prestations ne seront enregistrées et facturées à l'Union des Caisses de Maladies par la Stëftung Hëllef Doheem que si les clients obtiennent une décision positive.

2.3 Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur montant de remboursement.

2.4 Subventions d'investissement

Les subventions destinées au financement d'immobilisations sont amorties au compte de profits et pertes en tenant compte de la durée de vie économique des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

2.5 Dons d'exploitation

Les dons reçus pendant l'exercice sont affectés systématiquement au passif comme autres réserves.

2.6 Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées directement dans le compte de profits et pertes.

2.7 Affectation du résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice, après approbation des comptes annuels, est systématiquement affecté aux fonds propres.

2.8 Conversion des soldes en devises

Les opérations conclues en devises sont converties aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs, autres que les actifs immobilisés, et passifs en devises sont convertis en EURO aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes non-réalisés calculés au moment de la conversion sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes.

Note 3 - Immobilisations incorporelles

L'évolution du compte «Immobilisations incorporelles» est résumée comme suit:

	Immobilisations incorporelles EURO
Valeur brute au 01.01.2007	1 304 261,09
Acquisitions et transferts	221 194,83
Cessions et transferts	(0,00)
Valeur brute au 31.12.2007	<u>1 525 455,92</u>
Amortissements au 01.01.2007	(956 606,01)
Amortissement de l'année	(197 117,14)
Reprises	0,00
Amortissements cumulés au 31.12.2007	<u>(1 153 723,15)</u>
Valeur nette au 31.12.2007	<u>371 732,77</u>
Valeur nette au 31.12.2006	347 655,08

Le compte «Immobilisations incorporelles» est constitué de logiciels informatiques.

Note 4 - Immobilisations corporelles

L'évolution du poste «Immobilisations corporelles» est résumée comme suit:

	Constructions	Installations techniques et machines	Autres installations, outillage et machines	Acomptes versés sur immobilisations corporelles en cours	Total
	EURO	EURO	EURO	EURO	EURO
Valeur brute au 01.01.2007	1 089 116,40	257 328,04	6 183 018,86	563 837,42	8 093 300,72
Acquisitions	0,00	115 923,28	965 935,43	480 671,36	1 562 530,07
Transferts	1 044 508,78	0,00	0,00	(1 044 508,78)	0,00
Cessions/Désinvestissements	(0,00)	(0,00)	(11 371,86)	(0,00)	(11 371,86)
Valeur brute au 31.12.2007	<u>2 133 625,18</u>	<u>373 251,32</u>	<u>7 137 582,43</u>	<u>0,00</u>	<u>9 644 458,93</u>
Amortissements cumulés au 01.01.2007	(272 666,94)	(161 035,88)	(4 008 710,75)	(0,00)	(4 442 413,57)
Amortissements de l'année	(25 096,99)	(56 158,38)	(767 193,39)	(0,00)	(848 448,76)
Reprises	0,00	0,00	11 371,86	0,00	11 371,86
Amortissements cumulés au 31.12.2007	<u>(297 763,93)</u>	<u>(217 194,26)</u>	<u>(4 764 532,28)</u>	<u>(0,00)</u>	<u>(5 279 490,47)</u>
Valeur nette au 31.12.2007	<u>1 835 861,25</u>	<u>156 057,06</u>	<u>2 373 050,15</u>	<u>0,00</u>	<u>4 364 968,46</u>
Valeur nette au 31.12.2006	816 449,46	96 292,16	2 174 308,11	563 837,42	3 650 887,15

Note 5 - Créances résultant de l'exploitation

Le poste «Créances résultant de l'exploitation» s'analyse comme suit au 31 décembre 2007:

	2007 EURO
Créances Union des Caisses de Maladie 2007	47 190 105,96
Créances Ministère de la Famille 2007	1 359 185,57
Créances clients 2007	598 267,72
Autres créances clients (Téléalarme, ...)	681 086,35
Créances Union des Caisses de Maladie 2006	32 471 341,06
Créances Ministère de la Famille 2006	373 421,65
Créances clients 2006	152,28

Créances Union des Caisses de Maladie 2005	209 991,80
Créances Ministère de la Famille/clients 2005	138 049,23
Créances Union des Caisses de Maladie 2004	9 340,92
Créances Ministère de la Famille/clients 2004	153 691,73
Provision pour créances douteuses	<u>(753 451,05)</u>
Solde net au 31.12.2007	82 431 183,22

Note 6 - Résultats reportés

Le compte «Résultats reportés» a évolué comme suit:

	2007
	EURO
Résultats reportés au début de l'exercice	11 079,40
Résultat de l'exercice précédent	2 054 734,21
Apurement par affectation au poste des autres réserves	<u>(2 054 734,21)</u>
Résultats reportés à la fin de l'exercice	11 079,40

Note 7 - Autres réserves

L'évolution du poste «Autres réserves» est résumée comme suit:

	EURO	EURO
Dons d'exploitation à la création	556 430,29	556 430,29
Apport des actifs nets à la création de la Fondation	1 371 939,94	1 371 939,94
Excédents cumulés années antérieures	1 910 847,08	2 443 286,43
Affectation du résultat de l'année précédente	2 054 734,21	(532 439,35)
Affectation des dons années antérieures	675 953,11	0,00
Affectation des dons en cours d'année (Note 2.5)	<u>588 825,86</u>	<u>675 953,11</u>
Autres réserves à la fin de l'exercice	7 158 730,49	4 515 170,42

Note 8 - Subventions d'investissement

L'évolution du poste «Subventions d'investissement» est résumée comme suit:

	Subventions
	2007
	EURO
Montant à l'ouverture de l'exercice	516 875,12
Dotations	451 759,62
Amortissement de l'année	<u>(72 088,92)</u>
Valeur nette au 31.12.2007	<u>896 545,82</u>
Valeur nette au 31.12.2006	516 875,12

Note 9 - Autres provisions

Le poste «Autres provisions» est principalement composé de provisions pour les rétroactivités 2000/2001 des salariés ne travaillant plus au 1^{er} janvier 2007 à la Fondation «Stëftung Hëllef Doheem» suite au nouvel accord de la Convention Collective de Travail du Secteur d'Aide et de Soins et du Secteur Social pour un montant de EURO 92 332,13, d'une provision pour la rétroactivité 2007 pour un montant de EURO 472 142,97 liés aux négociations de la CCT SAS entamées en 2007, d'une provision pour heures supplémentaires, jours fériés et dimanche pour un montant de EURO 349 878,87.

Note 10 - Autres dettes

Le poste «Autres dettes» s'analyse comme suit:

	2007	2006
	EURO	EURO
Sécurité sociale et dettes envers l'Etat	3 814 899,61	2 616 619,47
Dettes envers le personnel	21 532,66	21 580,71
Autres	<u>90 326,44</u>	<u>95 918,00</u>
Total	3 926 758,71	2 734 118,18

Note 11 - Comptes de régularisation actif

Dans les comptes de régularisation actif sont enregistrées des charges payées d'avance.

Note 12 - Personnel

La Fondation employait à la fin de l'exercice 1 533 personnes (2006: 1 403) dont 670 ouvriers (2006: 630) et 863 employés (2006: 773).

Note 13 - Produits exceptionnels

Le poste «Produits exceptionnels» se décompose comme suit:

	2007
	EURO
Revenus liés à des prestations sur les années antérieures	397 326,08
Revenus liés à des ventes d'immobilisations	1 776,00
Autres produits exceptionnels	51 399,36
Quote-part des subventions d'investissement transférée au résultat de l'exercice	80 892,30
Total	<u>531 393,74</u>

Note 14 - Charges exceptionnelles

Dans le compte «Charges exceptionnelles», la Fondation a enregistré des charges liées à des exercices antérieures mais régularisés durant l'exercice 2007 pour un montant de EURO 413 968,05.

Note 15 - Jetons de présence

Pendant l'exercice 2007, la Fondation n'a pas alloué aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence.

Note 16 - Engagements financiers hors bilan

Les engagements non encore échus se chiffrent à EURO 4 404 810,62. Ils sont relatifs à des contrats leasing de 568 voitures pour un montant de EURO 4 171 393,63, l'acquisition d'un immeuble à Pétange pour un montant total de EURO 222 791,00 et des garanties bancaires pour un montant total de EURO 10 625,99.

Note 17 - Autres engagements

Les autres engagements sont liés à la gestion des caisses de pourboires des membres du personnel. La politique de la Fondation «Stéftung Hëllef Doheem» est de ne pas autoriser le paiement des pourboires à son personnel. Les pourboires néanmoins reçus sont mis en commun dans des caisses de pourboires destinés au personnel de la Fondation. La Fondation effectue la garde et la gestion. Les montants à la fin de l'année s'élèvent à EURO 13 841,20.

BUDGET 2008 - CONSOLIDE

DEPENSES	01.01.2008 - 31.12.2008	RECETTES	01.01.2008 - 31.12.2008
A Frais du personnel	59.062.952,41	A Prestations en relation avec la Sécurité Sociale	64.832.111,22
B Frais de fonctionnement	10.173.987,67	B Autres prestations	3.904.828,86
C Provisions pour créances irrécupérables et autres	0,00		
D Autres dépenses	0,00		
Total des Dépenses	<u>69.236.940,08</u>	Total des Recettes	<u>68.736.940,08</u> -500.000,00

Registre des administrateurs en date du 8 avril 2008

conformément à l'article 5 des statuts de la Fondation «Stéftung Hëllef Doheem»,
reconnue par arrêté grand-ducal du 29 octobre 1999

Monsieur Paul-Henri MEYERS

demeurant à L-2624 Luxembourg, 1, rue Auguste Tremont

profession: docteur en droit

date de début du mandat: 1^{er} janvier 2008

date prévue de fin de mandat: 31 décembre 2011

fonction: président

nommé par Maredoc a.s.b.l.

Sœur Bertilla SCHWALEN

demeurant à L-2536 Luxembourg, 12, rue Sigefroi

profession: infirmière

date de début du mandat: 1^{er} janvier 2008

date prévue de fin de mandat: 31 décembre 2011

fonction: vice-présidente

nommée par la Congrégation des Franciscaines de la Miséricorde

Sœur Marie-Eugénie KNEPPER

demeurant à L-1840 Luxembourg, 24, boulevard Joseph II

profession: directrice e.r.

date de début du mandat: 1^{er} janvier 2006

date prévue de fin de mandat: 31 décembre 2009

fonction: vice-présidente

nommée par la Congrégation des Sœurs Hospitalières de Sainte Elisabeth

Monsieur Paul SCHMIT

demeurant à L-5830 Alzingen, 2, rue de Hesperange

profession: physicien

date de début du mandat: 1^{er} janvier 2006

date prévue de fin de mandat: 31 décembre 2009

fonction: secrétaire - trésorier

nommé par Aide Familiale Aide Senior a.s.b.l.

Monsieur Gilles DUSEMON

demeurant à L-4221 Esch-sur-Alzette, 81, rue de Luxembourg

profession: avocat

date de début du mandat: 1^{er} janvier 2006

date prévue de fin de mandat: 31 décembre 2009

fonction: administrateur

nommé par la Congrégation des Frères de Charité

Madame Doris EWERT-KLEIN

demeurant à L-2737 Luxembourg, 1A, rue Würth-Paquet

profession: assistante d'hygiène sociale e.r.

date de début du mandat: 1^{er} janvier 2006

date prévue de fin de mandat: 31 décembre 2009

fonction: administrateur

nommée par Foyers Seniors a.s.b.l.

Monsieur Hans Jürgen GOETZKE

demeurant à L-1145 Luxembourg, 47, rue des Aubépines

profession: directeur général

date de début du mandat: 1^{er} janvier 2008

date prévue de fin de mandat: 31 décembre 2011

fonction: administrateur

nommé par la Congrégation des Sœurs du Tiers-Ordre Régulier de Notre Dame du Mont Carmel

Madame Marie-Jeanne CHEVREMONT

demeurant à L-2652 Luxembourg, 138, rue Unden

profession: consultante

date de début du mandat: 1^{er} février 2008

date prévue de fin de mandat: 31 janvier 2012

fonction: administrateur

nommé par le Conseil d'Administration de la Fondation «Stéftung Hëllef Doheem» tel que prévu à l'article 5 des statuts

Madame Anne-Marie MANDRES-PROBST

demeurant à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II

profession: médecin

date de début du mandat: 1^{er} janvier 2006

date prévue de fin de mandat: 31 décembre 2009

fonction: administrateur
nommée par Aide Familiale Aide Senior a.s.b.l.

Monsieur Michel REITER
demeurant à L-8033 Strassen, 15, rue Louis Pasteur
profession: employé privé
date de début du mandat: 1^{er} janvier 2006
date prévue de fin de mandat: 31 décembre 2009

fonction: administrateur
nommé par les Chanoinesses Régulières de Saint Augustin de la Congrégation de Notre Dame

Madame Marthe MC CLELLAND-BIEDA
demeurant à L-7416 Brouch-Mersch, 9, rue du Village
profession: chef d'unité du laboratoire Hôpital St Louis
date de début du mandat: 1^{er} janvier 2008
date prévue de fin de mandat: 31 décembre 2011

fonction: administrateur
nommée par la Congrégation des Sœurs du Pauvre Enfant Jésus

Monsieur Pierre WIES
demeurant à L-7626 Larochette, 33, Chemin J.-A. Zinnen
profession: ingénieur-technicien inspecteur Ponts & Chaussées
date de début du mandat: 1^{er} mai 2008
date prévue de fin de mandat: 30 avril 2012

fonction: administrateur
nommé par le Conseil d'Administration de la Fondation «Stéftung Hëllef Doheem» tel que prévu à l'article 5 des statuts

Monsieur Benoît HOLZEM
demeurant à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch
profession: conseiller du Comité de Direction, Retail & Public Finance DEXIA
date de début du mandat: 1^{er} janvier 2008
date prévue de fin de mandat: 31 décembre 2011

fonction: administrateur
nommé par Aide Familiale a.s.b.l.
Référence de publication: 2008093976/2870/519.
Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09318. - Reçu 58,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Meccarillos International, Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 35.515.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 juillet 2008.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2008093985/201/12.

(080107643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

IBM Services Financial Sector Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.000.000,00.

Siège social: L-5880 Hesperange, 1, Ceinture Um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 98.800.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Pour IBM Services Financial Sector Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008093886/5267/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08680. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080107157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Fundtrust Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 41.323.

Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008093884/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06896. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080107113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Maydream S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 68.185.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2008093885/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06894. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080107117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

QOA Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 54.628.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour QOA HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008093887/278/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08777. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080107153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Belrose Properties, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.183.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008093888/309/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09121. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Benedicum Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 77.649.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Pour Benedicum Holding SA

Kaupthing Bank Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2008094387/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07733. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Gaumur Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 65.274.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Pour Gaumur Holding SA

Kaupthing Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008094388/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07766. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Grotto Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 111.516.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social
à Luxembourg, le 12 mars 2008*

Monsieur GROTTTO Daniele, Monsieur BARTOLUCCI Gabriele et Monsieur DE BERNARDI Alexis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur DONATI Régis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme
GROTTO REAL ESTATE S.A.
Gabriele BARTOLUCCI / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008094384/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07194. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Leander Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.279.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the fourteenth day of July
Before us Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy delivered under private seal on July 14th, 2008. Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached by the present deed.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The private limited liability Company will have the name Leander Financial S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2008.

Subscription - payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY EURO (1.250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 14 juillet 2008,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société à responsabilité limitée aura la dénomination Leander Financial S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2008. Relation: LAC/2008/29202. - Reçu € 62,50.- (soixante-deux euros cinquante cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008094312/206/308.

(080108587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Henxel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 49.276.

Constituée par-devant M^e Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 8 novembre 1994,
acte publié au Mémorial C no 75 du 23 février 1995.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HENXEL INTERNATIONAL S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008094393/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08862. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Flowstone S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 140.286.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the fourteenth day of July.

Before us Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy delivered under private seal on July 14th, 2008.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached by the present deed.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The private limited liability Company will have the name Flowstone S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December/the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2008.

Subscription - payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY EURO (1.250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

- 1) The company will be administered by one manager:
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

- 2) The address of the corporation is in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze juillet.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 14 juillet 2008.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société à responsabilité limitée aura la dénomination Flowstone S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.250.- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2008. Relation: LAC/2008/29212. - Reçu € 62,50.- (soixante-deux euros cinquante cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008094291/206/309.

(080108711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

DH Real Estate Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.957.

Par résolution signée en date du 12 juin 2008, les associés ont décidé de nommer Laurent BELIK, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 5 mai 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008094379/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07117. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Carrigans Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.285.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the fourteenth day of July.

Before us Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy delivered under private seal on July 14th, 2008.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached by the present deed.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The private limited liability Company will have the name Carrigans Finance S.à r.l..

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2008.

Subscription - payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY EURO (1.250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

- 1) The company will be administered by one manager:
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

- 2) The address of the corporation is in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze juillet.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 14 juillet 2008.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société à responsabilité limitée aura la dénomination Carrigans Finance S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.250.- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2008. Relation: LAC/2008/29210. - Reçu € 62,50.- (soixante-deux euros cinquante cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008094290/206/309.

(080108682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

DH Real Estate Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.800,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.959.

Par résolution signée en date du 30 mai 2008, les associés ont décidé de nommer Laurent BELIK, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 5 mai 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008094378/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07118. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Burren Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.284.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the fourteenth day of July.

Before us Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy delivered under private seal on July 14th, 2008.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached by the present deed.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10 August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The private limited liability Company will have the name Burren Finance S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2008.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY EURO (1.250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

- 1) The company will be administered by one manager:
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

- 2) The address of the corporation is in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 14 juillet 2008.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société à responsabilité limitée aura la dénomination Burren Finance S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.250.- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée. La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2008, Relation: LAC/2008/29208. — Reçu € 62,50.- (soixante-deux euros cinquante cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008094289/206/309.

(080108661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Iceland Express Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.976.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Pour Iceland Express Investment SA

Kaupthing Bank Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2008094389/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07769. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Gain Capital Participations SA, SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.091.

Constituée par-devant M^e Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 avril 2007, acte publié au Mémorial C no 1166 du 15 juin 2007, modifiée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 7 mars 2008, acte publié au Mémorial C no 1095 du 3 mai 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GAIN CAPITAL PARTICIPATIONS SA, SICAR

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008094391/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08899. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Len Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.705.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 02 juin 2008**Première résolution*

L'Assemblée décide de nommer un nouvel Administrateur, Madame Hélène NJANGO NGALLE, née le 21 septembre 1952 à Douala (Cameroun) et demeurant à D1a -Bonapriso, Douala-Cameroun.

Le mandat du nouvel Administrateur est fixé pour une durée de six ans. Celui-ci prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEN HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008094392/553/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS09939. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Falsa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 118.802.

Constituée par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 août 2006, acte publié au Mémorial C no 1979 du 21 octobre 2006. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 22 mars 2007, acte publié au Mémorial C n ° 1369 du 5 juillet 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FALSA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008094394/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08853. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Construmulti & Co s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 145, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 132.205.

Monsieur Jorge Manuel GOMES BORGAS, demeurant à L-4687 Differdange, 110, rue Woiwer, démissionne de son poste de gérant administratif de la société CONSTRUMULTI & CO S.à r.l. avec effet au 30 juin 2008.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pour extrait conforme

Jorge Manuel GOMES BORGAS

Référence de publication: 2008094482/5212/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03096. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

CLS Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Glenbrook S.à r.l.).

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.184.

In the year two thousand eight, on the twenty-seventh day of June.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CLS LUXEMBOURG S.à r.l., having its registered office in L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, (R.C.S. Luxembourg B 110.163),

here represented by Mrs Sandra CALVARUSO, manager, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 June 2008.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of Glenbrook S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office in L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare incorporated by a notarial deed on the 9th of March 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 884 of May 15th, 2007,

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into "CLS Europe S.à r.l."

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 1, first paragraph of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

Art. 1. (first paragraph). The company's name is CLS Europe S.à r.l.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately NINE HUNDRED EURO (900.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendacht, am siebenundzwanzigsten Juni.

Vor dem Notar Gérard LECUIT, im Amtssitze zu Luxemburg.

Ist erschienen

CLS Luxembourg S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare (R.C.S. Luxembourg B 110.163), hier vertreten durch Frau Sandra CALVARUSO, Privatbeamtin, wohnhaft beruflich in Luxemburg, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 26. Juni 2008.

Welche Komparentin, vertreten wie oben erwähnt, erklärt alleinige Gesellschafterin zu sein der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Glenbrook S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, die gegründet wurde laut notarieller Urkunde vom 9. März 2007, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nummer 884 vom 15. Mai 2007.

Die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie oben erwähnt, ersuchte den Notar folgendes zu beurkunden:

- dass die alleinige Gesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Namen der Gesellschaft in CLS Europe S.à r.l. abzuändern.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst Artikel 1, Absatz 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

Art. 1. (Absatz 1). Die Gesellschaft führt die Bezeichnung CLS Europe S.à r.l.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, hat die Komparentin mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. CALVARUSO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2008. LAC/2008/26996. - Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FUER GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 22. Juli 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008094241/220/62.

(080108599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

**CLS Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Maddiston S.à r.l.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.183.

In the year two thousand eight, on the twenty-seventh day of June.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CLS LUXEMBOURG S.à r.l., having its registered office in L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, (R.C.S. Luxembourg B 110.163),

here represented by Mrs Sandra CALVARUSO, manager, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 26 June 2008.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of Maddiston S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office in L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare incorporated by a notarial deed on the 9th of March 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 898 of May 16th, 2007,
- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into "CLS Investments S.à r.l."

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 1, first paragraph of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

Art. 1. (first paragraph). The company's name is CLS Investments S.à r.l.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately NINE HUNDRED EURO (900.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendacht, am siebenundzwanzigsten Juni.

Vor dem Notar Gérard LECUIT, im Amtssitze zu Luxemburg.

Ist erschienen

CLS Luxembourg S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare (R.C.S. Luxembourg B 110.163), hier vertreten durch Frau Sandra CALVARUSO, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 26. Juni 2008.

Welche Komparentin, vertreten wie oben erwähnt, erklärt alleinige Gesellschafterin zu sein der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Maddiston S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, die gegründet wurde laut notarieller Urkunde vom 9. März 2007, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nummer 898 vom 16. Mai 2007.

Die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie oben erwähnt, ersuchte den Notar folgendes zu beurkunden:

- dass die alleinige Gesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Namen der Gesellschaft in CLS Investments S.à r.l. abzuändern.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst Artikel 1, Absatz 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

Art. 1. (Absatz 1). Die Gesellschaft führt die Bezeichnung CLS Investments S.à r.l.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, hat die Komparentin mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. CALVARUSO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2008. LAC/2008/26997. - Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FUER GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 22. Juli 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008094240/220/62.

(080108591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Eprec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 114.266.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 26 juin 2008

1. Messieurs Ignacio Mencos Valdes, demeurant à 146, Paseo de la Castellana, E-28046 Madrid, Ignacio Romeo Martinez, demeurant à 59, Calle Maldonado, E-28006 Madrid, Daniel Gomez Garcia, demeurant à 1Bis, Av Pau Casals, E-08960 San Just Desvern, Julio Cavestany Corsini, demeurant à 0011, Calle Abrego, E-28223 Pozuelo de Alacorn, Javier Muguero, demeurant à 0005, Juan Bravo, E-28006 Madrid, ont été reconduits dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n ° 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. Monsieur Ignacio Romeo Martinez, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 11.7.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EPREC S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008094487/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08766. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Teilau Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 118.820.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 26 mai 2008

- Mme Elizabeth LE POIDEVIN a été nommée comme présidente du conseil d'administration.

Luxembourg, le 11.7.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TEILAU INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008094488/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08775. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Events & More S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 123.390.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 25.01.2008, que Monsieur David HOCQUET, demeurant à L-1221 Luxembourg, 53, rue de Beggen, a cédé

18 parts sociales sur les 35 qu'il détenait dans la société EVENTS & MORE SARL à Monsieur Stéphane MOCKELS, demeurant à F-54870 Ugnny, 2B, rue de la Source; et

17 parts sociales sur les 35 qu'il détenait dans ladite société à Madame Hélène MENSCHAERT, demeurant à L-7240 Bereldange, 128, rue de Luxembourg.

Par conséquent, à compter du 25.01.2008, la répartition du capital social de EVENTS & MORE SARL est comme suit:

	parts
	sociales
MOCKELS Stéphane, prénommé	53

MENSCHAERT Hélène, prénommée	47
TOTAL:	100

Bereldange, le 25 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Stéphane MOCKELS / Hélène MENSCHAERT

Référence de publication: 2008094485/5212/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05889. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Euro-Editions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 24, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 35.573.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 24/06/2008

Les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Résolution

La société BUREAU MODUGNO S.à r.l. est révoquée en sa qualité de commissaire aux comptes.

En lieu et place du commissaire aux comptes démissionnaire, l'assemblée générale décide de nommer la société PRESTA CONCEPT S.à r.l., avec siège social à L-6931 Mensdorf, 1, rue Wangert, inscrite au Registre de Commerce sous le no B 135.244. Son mandat expirera après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Differdange, le 24/06/2008.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2008094484/5212/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06176. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Luxstream I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.298.

Extrait de la décision prise par le conseil d'administration en date du 30 avril 2008

M. Moyse DARGAA a été nommé comme président du conseil d'administration.

Veuillez noter que le commissaire aux comptes, la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., a changé de siège social et se situe depuis le 1^{er} janvier 2008 à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LUXSTREAM I S.A

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008094486/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08047. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Omega Pharma Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 122.189.

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue en date du 12 février 2007, le seul et unique associé a pris les résolutions suivantes:

Nomination de Madame Barbara De Saedeleer, demeurant à B-9310 MOORSEL-AALST, Rijgerstraat 114, comme gérante et membre du Conseil de gérance, pour une durée indéterminée.

Nomination de Monsieur Armand Hamling, demeurant à L-4469 SOLEUVRE, 3, rue du Nord, comme gérant et membre du Conseil de gérance, pour une durée indéterminée.

Confirmation de The company Sam SABBE BVBA, située à B-8490 JABBEKE/Belgique, Eikendreef 25 en tant que gérant avec pouvoir de signature individuelle et pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 11 des statuts, la société se trouve engagée, soit par la signature individuelle du gérant The company Sam SABBE BVBA ou par la signature conjointe des 2 membres du Conseil de gérance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehlerange, le 18 juillet 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008094481/7747/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06709. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Invenergy Thermal Canada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.988.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 2 juillet 2008

1. Le nombre de gérants a été augmenté de 5 (cinq) à 6 (six).

2. Monsieur Mark LEAMAN, administrateur de sociétés, né à Indiana (Etats-Unis d'Amérique), le 15 août 1968, demeurant professionnellement à 1, South Wacker, Suite 2020 Chicago, IL-60606, a été nommé gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11.7.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Invenergy Thermal Canada S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008094489/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08781. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Promedent, Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 19, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 21.735.

—
Lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1^{er} décembre 2007, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Acceptation de la démission de la société Sam SABBE B.V.B.A. ayant son siège social à B-8490 Jabbeke, Eikendreef 25, comme administrateur de la société à la date du 1^{er} décembre 2007.

Nomination de la société BDS Management BVBA, Lievekaai 8, B-9000 Gent/ Belgique, inscrite au registre de la Banque Carrefour des Entreprises à Gand sous le numéro 0889.988.460, représentée par Madame Barbara De Saedeleer, agissant en qualité de gérante, en tant que nouveau administrateur avec effet au 1^{er} décembre 2007 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehlerange, le 18 juillet 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008094480/7747/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06707. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Le Monde Entier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 90.264.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 11 juillet 2008

Monsieur GIANELLO Lorenzo, Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur DIEDERICH Georges sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

LE MONDE ENTIER S.A.

Alexis DE BERNARDI / Georges DIEDERICH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008094380/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09217. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Iceland Express Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.976.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Pour Iceland Express Investment SA

Kaupthing Bank Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2008094390/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07776. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Serum Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.556.

—
Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jim PENNING.

Référence de publication: 2008093579/294/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07989. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.
